



TOUT DEVIENT
POSSIBLE



NOUVEAU SERVICE OFFERT POUR LES UTILISATEURS DU SERVICE DE GARDE

Il est maintenant possible, pour les utilisateurs des services de garde, d'effectuer vos paiements par Internet ou par téléphone à la Banque Nationale et à la plupart des autres institutions financières. Veuillez noter que vous ne pouvez pas effectuer votre paiement au comptoir ou au guichet automatique.

- Clients de la Banque Nationale
 - Par Internet au www.bnc.ca - Veuillez choisir le libellé du fournisseur « COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (SDG) ».
 - Par téléphone au 1-888-TELNAT-1 ou 1-888-835-6281
 - Utiliser le numéro de référence de 20 chiffres apparaissant à votre état de compte afin d'effectuer votre paiement.
 - **ATTENTION:** Seuls les frais de services de garde peuvent être payés avec ce numéro de référence.
 - Le délai de traitement sera de 24 à 48h.

- Clients des autres institutions financières disponibles
 - Par Internet - Veuillez consulter le site Internet de votre institution financière* et choisir le fournisseur de la Commission Scolaire Marie-Victorin dont le libellé se termine par le mot « GARDE » ou « SDG ».
 - Utiliser le numéro de référence de 20 chiffres apparaissant à votre état de compte afin d'effectuer votre paiement.
 - **ATTENTION:** Seuls les frais de services de garde peuvent être payés avec ce numéro de référence.
 - Le délai de traitement sera de 48 heures ou plus.

Note :

Pour les paiements par Internet ou par téléphone, le reçu fiscal de fin d'année sera émis à la personne associée au numéro de référence.

* Les institutions financières disponibles sont : Banque Nationale, Caisse Populaire Desjardins, CIBC, Banque Nouvelle-Écosse, HSBC, Toronto Dominion, Banque de Montréal, Banque Royale et Banque Laurentienne (avril 2011).